

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES | REMPLACEMENT DE LA PROCÉDURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour que, lors de la séance ordinaire du **lundi 1^{er} juin 2020 à 19 h 30**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour et à huis clos via des moyens technologiques de communication, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

1° Lot 3 292 659 du cadastre du Québec – 16570, boulevard Bécancour

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un deuxième bâtiment accessoire de type garage privé au lieu d'un pour avoir une superficie totalisant, avec le garage privé existant, environ 177 mètres carrés au lieu de 111,50 mètres carrés, le tout contrairement à ce que prescrit au paragraphe a) de l'article 7.1.2.1 et au deuxième alinéa du paragraphe a) de l'article 7.1.2.1.1 du règlement de zonage numéro 334.

SECTEUR GENTILLY

2° Lot 4 974 039 du cadastre du Québec – 2720, avenue des Loriots

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage privé détaché pour avoir :

- une superficie de 90 mètres carrés au lieu de 80 mètres carrés, ceci contrairement à ce que prescrit au paragraphe a) de l'article 7.1.2.1.1 du règlement de zonage numéro 334;
- une implantation dont la façade du garage privé, qui ne fait pas corps avec le bâtiment principal, est devant le dernier tiers de la profondeur du mur latéral du bâtiment principal, calculée en partant de la façade au lieu d'être derrière le dernier tiers, ceci contrairement à ce que prescrit au deuxième paragraphe du premier alinéa de l'article 7.1.2.1.6 intitulé « Implantation d'un garage lors du remembrement d'un lot ou d'un terrain par la limite latérale » du règlement de zonage numéro 334.

CONSULTATION ÉCRITE

Suivant l'arrêté ministériel 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, le Conseil a désigné ces demandes de dérogations mineures comme prioritaires lors de la séance ordinaire du 4 mai et de la séance extraordinaire du 11 mai dernier.

De ce fait, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes, suivant une consultation écrite dans les quinze (15) jours de la présente publication, soit au plus tard le 28 mai 2020, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel : ist-yves@ville.becancour.qc.ca
- Par la poste : M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière
Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1

Pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec la soussignée par téléphone au 819 294-6500.

Ville de Bécancour, le 13 mai 2020.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville